

Canton de MÉRÜ

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-huit mars à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt-et-un mars deux mil dix-neuf, s'est réuni en la salle des fêtes de l'Hôtel de Ville, sous la présidence principale de Monsieur Gérard AUGER, Maire.

Présents : MM. AUGER, ONCLERCQ, VASSEUR, LE COUDREY, AUZANNEAU, NOËL, MEUNIER, TOURNEUR et PIOT; Mmes DELACOUR, VERGNIAUD, SIGAUD, SALENTIN et SOARES.

Absents excusés : Mmes BILL, MARTINS (pouvoir à M. ONCLERCQ); MM. PUCHULUTEGUI (pouvoir à Mme DELACOUR), BAGORIS (pouvoir à M. LE COUDREY) et LENNE (pouvoir à M.PIOT).

Absents : Mmes BEURY, DEHELLE-MIGNOT et PÉTEL ; M.JACOB

Secrétaire : Mme SALENTIN

Secrétaire auxiliaire : Mme HERCENT

Après avoir salué les conseillers municipaux présents, M.AUGER procède à l'appel.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

La désignation de Mme SALENTIN comme secrétaire de cette séance, est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la réunion du 04/03/2019. En l'absence de commentaires, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des présents.

I. DÉLÉGATIONS DU MAIRE : RETOUR D'INFORMATION AU CONSEIL :

En application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. AUGER mentionne la délégation qu'il a exercée : Signature du contrat d'adhésion et de maintenance pour le logiciel ILOISE (Pôle Animation Jeunesse) souscrit auprès de la Société AXN (208,75 € HT/mois).

Le Conseil Municipal prend acte de la délégation exercée par Monsieur le Maire.

a) Délibération n° 1 : Fonds de concours avec la Communauté de Communes Thelloise (CCT)

M.AUGER fait part au Conseil que la CCT a programmé une réfection complète de l'avenue de l'Europe dont certaines parties relèvent de la compétence communale. Il est plus simple néanmoins de n'avoir qu'un seul maître d'ouvrage pour obtenir les subventions et signer le marché de travaux. La CCT proposant d'être cet interlocuteur unique, il appartient à la commune de lui verser la part qui lui revient.

Cette contribution s'effectue via un « fonds de concours » inscrit en investissement à l'article 204, pour un montant de l'ordre de 50 000 €.

À l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte de contribuer au financement de la réfection de l'avenue de l'Europe via un fonds de concours et autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

b) Délibération n°2 : Convention de mise à disposition de services avec la Communauté de Communes Thelloise

Dans un registre similaire, M.AUGER mentionne qu'il existe une possibilité entre un EPCI et ses communes membres de mutualiser des moyens. Cela facilite le fonctionnement des deux collectivités.

Préalablement à la mise en place d'un tel dispositif (NDLR : autorisé par la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales), il convient de signer une convention qui précise l'objet du service, les personnels et/ou matériels concernés, l'ampleur et la fréquence des mises à disposition etc ...M.AUGER suggère de mettre en place ce type de convention particulièrement adapté pour l'entretien des espaces verts et publics (M.ONCLERCQ) comme ceux de la zone d'activités.

À l'unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte que soit établie une convention précisant les modalités de mise à disposition de la Communauté de Communes Thelloise du service technique communal et autorise Monsieur le Maire à signer ladite Convention.

II. ASPECTS COMPTABLES ET BUDGETAIRES :

a) Examen, analyse et vote des éléments financiers du Compte Administratif 2018 :

A l'aide du document remis aux Conseillers, l'état de réalisation de chaque section comptable est énoncé au chapitre par M. AUGER.

A l'issue de cet examen, le Compte Administratif 2018 s'établit donc à :

FONCTIONNEMENT							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Objet	BP 2018 (définitif)	Réalisées 2018	Chapitre	Objet	BP 2018 (définitif)	Réalisées 2018
011	Charges à caractère général	1 467 000 €	1 191 697,19 €	002	Excédent antérieur reporté	673 294 €	- €
012	Charges de personnel	1 516 500 €	1 490 878,41 €	13	Remb. sur rémunération	96 270 €	52 584,84 €
022	Dépenses imprévues	- €	- €	70	Produits des services	198 106 €	247 786,78 €
023	Virement section investissem	650 000 €	- €	73	Impôts et taxes	2 400 000 €	2 451 575,61 €
65	Autres charges gestion	188 800 €	167 284,74 €	74	Dotations & participations	466 000 €	471 743,84 €
66	Charges financières	62 500 €	62 293,87 €	75	Autres produits gestion	49 320 €	59 572,80 €
				76	Produits financiers	10 €	4,99 €
67	Charges exceptionnelles	550 €	151,40 €	77	Produits exceptionnels	25 000 €	15 676,99 €
042	Opé. d'ordre transf. entre section	22 650 €	37 790,02 €	042	Opé. d'ordre transf. entre section	- €	14 949,20 €
	TOTAUX	3 908 000 €	2 950 095,63 €		TOTAUX	3 908 000 €	3 313 895,05 €

INVESTISSEMENTS							
DEPENSES				RECETTES			
Chapitre	Objet	BP 2018 (définitif)	Réalisées 2018	Chapitre	Objet	BP 2018 (définitif)	Réalisées 2018
001	Déficit antérieur reporté (sans RAR)	- €	- €	001	Excédent antérieur reporté (sans RAR)	1 427 821 €	- €
				1068	Excédents fonctionnement	400 000 €	400 000,00 €
020	Dépenses imprévues	- €	- €	10	Dotations fds divers (FCTVA/TA)	99 635 €	262 775,13 €
16	Rbst Ktal emprunts	188 000 €	187 348,52 €	16	Emprunts et dettes assimilés	12 600 €	7 335,00 €
20	Immobilisations incorporelles	30 000 €	4 782,27 €	021	Virt de la section fonctionnement	650 000 €	- €
204	Subv. versée au Département	300 000 €	- €				
21	Immobilisations corporelles	1 890 706 €	974 317,52 €				
23	Immobilisations en cours	1 243 000 €	56 247,56 €	13	Subventions investissements	1 039 000 €	563 708,83 €
040	Opé. d'ordre transf. entre section	- €	14 949,20 €	040	Opé. d'ordre transf. entre section	22 650 €	37 790,02 €
041	Opérations patrimoniales	8 294 €	8 293,07 €	041	Opérations patrimoniales	8 294 €	8 293,07 €
	TOTAUX	3 660 000 €	1 245 938,14 €		TOTAUX	3 660 000 €	1 279 902,05 €

M. PIOT relève la part importante que représente le produit de la « Taxe Pylônes » et demande dans quelle mesure elle serait compensée si les rumeurs quant à sa suppression se réalisaient. M. AUGER lui indique qu'aucune confirmation n'a été donnée dans ce sens mais que très vraisemblablement il faudra subir cette disparition et donc, en regard, réduire les dépenses à due proportion.

Les éléments comptables ayant été présentés, le Conseil Municipal n'émet pas d'objections à la désignation de M. ONCLERCQ, 1^{er} Adjoint, afin qu'il préside momentanément la séance. M. AUGER quitte la salle.

➤ Délibération n°3 : Compte Administratif 2018 :

En l'absence de questions de la part des Conseillers Municipaux, M. ONCLERCQ fait procéder au vote du Compte Administratif 2018 et recueille les suffrages :

Sur 17 suffrages exprimés (Monsieur le Maire est non votant), avec 16 voix POUR, 0 CONTRE et 1 abstention, le Conseil Municipal adopte le Compte Administratif 2018 avec les félicitations au Maire pour sa gestion.

Mme SOARES tient à souligner que son vote est l'expression de son désaccord vis-à-vis des choix opérés, notamment en matière de recrutement, et non un désaveu de la bonne qualité de la gestion exercée. M. AUGER rappelé en séance remercie les Conseillers Municipaux pour leur confiance.

➤ Délibération n°4 : Compte de Gestion 2018 :

M.AUGER rappelle succinctement les principales mentions portées au Compte de Gestion 2018 de Monsieur le Percepteur. Les Conseillers constatent les identités de valeur avec les indications du compte administratif présenté en séance. Ces identités de valeur concernent le report à nouveau du résultat de fonctionnement de l'exercice et du fonds de roulement, le bilan d'entrée et le bilan de sortie, les débits et crédits portés à titre budgétaire.

Ayant entendu et constaté les identités de valeur avec les indications du compte administratif, le Conseil Municipal, avec 18 voix POUR, 0 CONTRE et 0 abstention, déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable assignataire, peut être visé et certifié conforme par Monsieur le Maire, car il n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

➤ Délibération n°5 : Affectation du résultat 2018 :

Le tableau suivant est soumis à l'examen des membres de l'Assemblée :

	Situation cumulée au 31/12 exercice 2017	Excédents de fonctionnement capitalisés AVEC RAR (art 1068)	Résultat exercice 2018	Solde des restes à réaliser 2018	Situation cumulée au 31/12 exercice 2018
INVESTISSEMENTS	1 427 821,00 €		33 963,91 €	- 308 000,00 €	1 153 784,91 €
FONCTIONNEMENT	1 073 294,10 €	400 000,00 €	363 799,42 €		1 037 093,52 €
TOTAL €	2 501 115,10 €	400 000,00 €	397 763,33 €		2 190 878,43 €

À la clôture de l'exercice 2018, apparaît donc un résultat de fonctionnement de **1 037 093,52 €** qu'il convient d'affecter.

Sur 18 suffrages exprimés, avec 18 voix POUR, 0 CONTRE et 0 abstention, le Conseil Municipal décide d'affecter au Budget primitif 2019, le résultat 2018 issu de la situation cumulée au 31/12/2018 de la manière suivante :

- **400 000 € à l'article 1068 (Recettes Investissement)**
- **637 093 € au chapitre 002 (Recettes Fonctionnement)**

b) Examen, analyse et vote des éléments financiers du Budget Primitif 2019 :

➤ Délibération n°6 : Vote des taux d'imposition 2019 :

Monsieur le Maire expose au Conseil les évolutions prévues des bases d'imposition selon les données suivantes :

TAXES	BASES 2019 PREVISIONNELLES (état 1259)	TAUX	PRODUIT AU BUDGET 2019
TH	4 159 000 €	11,40%	474 126 €
TFB	3 673 000 €	31,73%	1 165 443 €
TFNB	114 400 €	43,27%	49 501 €
TOTAL	7 946 400 €		1 689 070 €

Au vu des taux de 2018 et du produit fiscal 2019 potentiel, Monsieur le Maire propose cette année encore de ne pas augmenter les taux locaux d'imposition et de conserver en 2019 les taux de **11,40 %** pour la Taxe d'Habitation, **31,73 %** pour la Taxe sur le Foncier Bâti et de **43,27 %** pour la Taxe sur le Foncier Non-Bâti.

Sur 18 suffrages exprimés, avec 18 voix POUR, 0 CONTRE et 0 abstention, le Conseil Municipal vote le maintien des taux d'imposition locale établis pour 2019 à :

11,40 % : TH 31,73 % : TFB 43,27 % : TFNB

➤ Délibération n°7 : Budget Primitif 2019 :

A l'aide du document adressé aux Conseillers Municipaux, M.AUGER énonce au chapitre l'état de prévision de chaque section comptable. Á l'issue de cet examen, la section de fonctionnement du Budget Primitif 2019 s'établit à :

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Objet	BP 2019	Chapitre	Objet	BP 2019
011	Charges à caractère général	1 632 000 €	002	Excédent antérieur reporté	637 093 €
012	Charges de personnel	1 553 700 €	13	Remb.sur rémunération	48 500 €
022	Dépenses imprévues	- €	70	Produits des services	255 800 €
023	Virement section investissemnt	600 000 €	73	Impôts et taxes	2 496 000 €
65	Autres charges gestion	186 450 €	74	Dotations & participations	510 550 €
66	Charges financières	55 110 €	75	Autres produits gestion	64 047 €
			76	Produits financiers	10 €
67	Charges exceptionnelles	90 €	77	Produits exceptionnels	38 000 €
042	Opé. d'ordre transf. entre section (dt amortissements)	22 650 €	042	Opé. d'ordre transf. entre section	- €
	TOTAUX	4 050 000 €		TOTAUX	4 050 000 €

La section d'investissements du Budget primitif 2019 s'établit à :

DEPENSES			RECETTES		
Chapitre	Objet	BP 2019 (propositions nouvelles)	Chapitre	Objet	BP 2019 (propositions nouvelles)
001	Déficit antérieur reporté (sans RAR)	- €	001	Excédent antérieur reporté (sans RAR)	1 461 784 €
020	Dépenses imprévues	- €	1068	Excédents fonctionnement	400 000 €
16	Rbst Ktal emprunts	144 060 €	10	Dotations fds divers (FCTVA/TLE)	298 566 €
20	Immobilisations incorporelles	10 000 €	16	Emprunts et dettes assimilés	3 000 €
	+ restes à réaliser 2018	10 000 €	021	Virt de la section fonctionnement	600 000 €
21	Immobilisations corporelles	1 249 140 €	13	Subventions investissements	607 200 €
	+ restes à réaliser 2018	80 000 €			
23	Immobilisations en cours	1 632 000 €			
	+ restes à réaliser 2018	218 000 €			
204	Subvention d'équipement	50 000 €			
040	Opé. d'ordre transf. entre section	- €	040	Opé. d'ordre transf. entre section (dt amortissements)	22 650 €
041	Opérations patrimoniales	1 436 800 €	041	Opérations patrimoniales	1 436 800 €
	TOTAUX	4 830 000 €		TOTAUX	4 830 000 €

M.PIOT souligne que de son point de vue l'acquisition de la parcelle rue Paul Demouy est onéreuse au regard de l'utilisation en parking qui en est prévue. M.AUGER lui répond qu'il a négocié pour obtenir ce prix, beaucoup plus élevé à l'origine. Le manque de stationnement dans cette rue justifie néanmoins ce choix de parking qui évitera la construction de deux nouvelles habitations (et l'arrivée des véhicules qui vont avec ...), la surface de la parcelle l'autorisant.

Cette présentation achevée, Mme SOARES (intéressée en tant que Présidente de l'association ANETHE) ne prenant pas part au scrutin, M.AUGER soumet le Budget Primitif 2019 au vote des conseillers ; **sur 17 suffrages exprimés, avec 17 voix POUR, 0 CONTRE et 0 abstention, le Conseil Municipal adopte le Budget primitif 2019.**

III. QUESTIONS DIVERSES :

Mme VERGNIAUD s'enquiert de l'efficacité des pièges à frelons asiatiques dont quelques-uns ont été posés. M.AUGER répond qu'en dépit d'une récente circulaire préfectorale mettant en doute la fiabilité et la sélectivité de cette méthode, il préconise de les laisser installés quelques semaines avant de se prononcer. Mme SALENTIN dit qu'elle n'a vu que des frelons pris dans son piège, M.PIOT soulignant que les orifices sont calibrés pour laisser ressortir les autres insectes. M.AUGER rappelle par ailleurs que pour la destruction des nids, les pompiers ne sont habilités à intervenir que dans des lieux et circonstances très précises : bâtiments publics, enfants, personnes âgées ou allergiques ...

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15.

Á NEUILLY- EN- THELLE, POUR AFFICHAGE LE 4 AVRIL 2019

Le Maire, Conseiller Départemental,
Gérard AUGER

